



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 03 septembre 2019

## **FNE LR SOUTIENT CLOTHILDE OLLIER, MAIRE DE MURLES, DANS SA DÉMARCHE DE PROTECTION DE SES CONCITOYENS**

Aujourd'hui, Madame la Maire de Murles (Hérault) dépose à la préfecture de Montpellier un arrêté limitant l'usage des pesticides sur sa commune à l'instar de plusieurs autres maires de France. France Nature Environnement Languedoc-Roussillon salue son engagement qui va dans le sens des attentes de la société.

### **PROTÉGER LES RIVERAINS DES EXPOSITIONS DIRECTES AUX PESTICIDES : UNE NÉCESSITÉ**

À l'heure actuelle, les cours d'eau disposent de leur propre protection juridique face aux pesticides avec les Zones de Non Traitement (ZNT) qui limitent la pulvérisation des pesticides à leur proximité. Les pulvérisations sont également limitées à proximité des publics sensibles (écoles, hôpitaux, maisons de retraite). Pourquoi ne pas faire de même avec toutes les habitations sachant, par exemple, qu'un enfant passe bien autant de temps à la maison qu'à l'école ?

### **UNE DÉCISION QUI VA DANS LE SENS DES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ**

La consommation des pesticides en France est en hausse : + 12,4% en 10 ans. Les effets nocifs des pesticides sur la santé des agriculteurs et des riverains sont de mieux en mieux documentés. Sortir de cette situation est devenu une urgence. Devant l'inertie de l'État, certain-e-s maires de communes – notamment viticoles - ont choisi de prendre des arrêtés interdisant l'usage des pesticides à proximité de *toutes* les habitations. De telles actions de désobéissance civile, non violentes et assumées publiquement, sont un pavé dans la mare nécessaire face à un État qui privilégie les négociations bilatérales avec le monde agricole.

### **SORTIR DES PESTICIDES : UN OBJECTIF QUI NE POURRA ÉVIDEMMENT ÊTRE ATTEINT QU'AVEC LES AGRICULTEURS**

L'arrêt des pesticides de synthèse est une nécessité, mais l'interdiction pure et simple n'est pas suffisante. Un ensemble de leviers agronomiques doit être activé pour apprendre à se passer de ces produits. L'ensemble des acteurs – agriculteurs, riverains, chercheurs, élus locaux, associations, syndicats – doit travailler de concert pour construire des solutions.

Pour Simon POPY, Président de FNE LR « Dans le contexte actuel l'État semble surtout préoccupé par la libéralisation des marchés agricoles. Pour calmer le jeu, il cède sur les dossiers environnementaux (irrigation, pesticides...). Mais sur la protection des riverains, il se trouve actuellement contraint par le Conseil d'État, qui, saisi par des associations de FNE, a jugé l'absence de mesure de protection des riverains illégale. Le gouvernement est obligé de proposer quelque chose, en l'occurrence la mise en place de « chartes » négociées localement, voire des Zones de Non Traitement en cas d'absence d'accords locaux. Tout ça reste flou et nous serons très vigilants lors du lancement de la consultation publique promise en octobre. En attendant il faut soutenir ces maires qui s'engagent courageusement pour bousculer l'ordre établi. »



### **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SE MOBILISE :**

Parce que nous souhaitons vivre #LoinDesPesticides, nous appelons à [interpeller les membres du gouvernement](#) qui doivent assurer cette protection en créant des ZNT pour les riverains (pétition à signer).

Parce que nous pensons que la sortie de cette crise ne pourra être que collective, nous travaillons avec les agriculteurs pour améliorer la [sensibilisation aux alternatives aux pesticides](#) (lisez la bande dessinée *In Vino Veritas*)

Le Conseil d'État a jugé que l'absence de mesure de protection des riverains contre la pulvérisation des pesticides était illégale. le gouvernement agit donc sous la contrainte du CE saisi par des associations de FNE.

#### **Contact presse :**

Simon Popy – président de FNE LR - 06 12 96 73 63